

TÉMOIGNAGES

le 8 mars 1951

Le Comité se réunit à 11 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est ouverte.

Le sous-comité du programme s'est réuni à 10 heures et demie ce matin. Étaient présents: MM. Cauchon, Croll, Johnston, Macdonnell, Thatcher, Winkler et moi-même. Il a été décidé à l'unanimité que nous entreprendrions immédiatement l'étude du rapport de l'auditeur général, en procédant article par article. Il a été également décidé de prendre pour acquis que les membres du Comité ont lu chaque article du rapport et de ne pas demander, par conséquent, à l'auditeur général ni au président de donner lecture des divers paragraphes: le président appellera le numéro un, le numéro deux et ainsi de suite et il sera permis de poser toutes questions se rattachant aux sujets dont le paragraphe à l'étude fait l'objet, mais les questions devront se borner au poste à l'étude. Si, par exemple, nous examinons un poste relatif à l'agriculture, nous nous en tiendrons à la matière que vise le poste au lieu d'embrasser tout le ministère. Nous pourrons ainsi compléter notre travail dans le délai fixé au Comité pour l'examen du rapport de l'auditeur général. Il en a été ainsi décidé à l'unanimité par tous les membres du sous-comité du programme qui compte, on le sait, des représentants de tous les partis.

M. SINCLAIR: Monsieur le président, si la question porte sur l'agriculture, par exemple, qui sera ici pour représenter le ministère de l'Agriculture?

Le PRÉSIDENT: L'auditeur général lui-même. Il s'agit de savoir pourquoi il a inscrit telle ou telle chose dans son rapport. Nous voudrions terminer l'étude de ce rapport en cinq séances, à moins que quelqu'un ne présente une motion portant qu'il est nécessaire d'obtenir un renseignement particulier au sujet d'un point qui aurait été soulevé en matière d'agriculture, par exemple. Je crois qu'il est conforme au désir du Comité de n'avoir ici comme témoin que l'auditeur général, qui nous fournira des explications sur son rapport. Si quelqu'un désire des renseignements supplémentaires à l'égard d'un poste particulier, il pourra présenter une motion tendant à faire comparaître le fonctionnaire compétent au moment que désignerait le sous-comité du programme. Ce dernier a décidé que nous entendrions l'auditeur général lui-même, que nous étudierions les divers postes dans l'ordre où ils se présentent, en limitant questions et discussions aux sujets compris dans le poste à l'étude. Il a également été décidé qu'une fois terminée l'étude du rapport de l'auditeur général, le sous-comité du programme se réunira de nouveau en vue de prévoir la comparaison, à titre de témoins, de fonctionnaires du ministère de la Défense nationale.

Nous allons maintenant entendre M. Sellar.

M. Watson Sellar, auditeur général, est appelé:

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous en sommes au numéro un, c'est-à-dire le poste figurant à la page 2 du rapport de l'auditeur général. Ce rapport se trouve à la fin du Livre bleu. A-t-on des questions à poser au sujet de ce premier poste?